



Les élus d'Interco' Outre-mer se sont réunis le lundi 25 juin 2018 au Secrétariat Général de la Mer pour préparer les ateliers Dynamique (s) Littoral des 26 et 27 juin. L'ANEL qui avait plaidé pour la tenue d'un atelier Dynamique(s) Littoral dédié aux particularités des territoires ultramarins, a œuvré avec l'association Interco'Outre mer pour répondre au mieux aux attentes de ces ateliers « **Faire émerger des idées innovantes pour favoriser la gestion intégrée du trait de côte dans les Outre-mer et voir où sont les blocages juridiques ou réglementaires** » .

Suite à un accueil chaleureux d'Eric BANEL adjoint à Vincent BOUVIER, *Secrétaire général de la mer*, la délégation a vu se succéder des intervenants de qualité: Christine LAIR, *Déléguée Générale de l'ANEL* et Charles SAMATHY, *Interco' Outre-mer* pour un rappel de la démarche et un focus sur la journée du 1er février 2018 à l'Assemblée Nationale; Catherine BERSANI, *Inspectrice générale de l'Équipement, LittOcean*; Anne-Sophie LECLERE, *Expert LittOcean, a précisé certains enjeux autour de la qualité de l'eau et de la GEMAPI* ; Mireille GUIGNARD , *ABF de l'Etat*, pour une présentation des travaux réalisés dans le cadre du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA); Yvonne BATTIAU-QUENEY, *Présidente d'EUCC- France, professeur émérite des universités, et membre du laboratoire d'océanologie et de géosciences de Lille* a présenté les préconisations techniques des scientifiques, à partir des ateliers de terrain EUCC.

De cette journée sont ressorties les observations suivantes :

1. Rappeler la **diversité des situations** des territoires d'outre-mer s'agissant des phénomènes d'érosion côtière et des solutions à adopter.
2. Demander une **souplesse d'interprétation des règles et des normes** en fonction des réalités sociales, économiques, culturelles et foncières des territoires ultramarins, notamment en matière d'habitat et d'habitat social.
3. Revendiquer un **droit à l'expérimentation** tel que la loi Littoral le prévoit lorsque le projet est motivé.
4. Obtenir la **sécurité juridique des cartographies des PPR et des zones à risques** dans ces territoires soumis à tous les risques naturels et tenir compte de l'habitat existant.
5. **A l'instar du rescrit fiscal, créer un rescrit en matière d'urbanisme** afin d'obtenir l'engagement cohérent et dans le temps de l'administration sur un projet.
6. Réduire les délais de réponse pour obtenir un avis des services de l'Etat (cet avis ne doit pas être obligatoirement un avis conforme mais plutôt reposer sur un dialogue constructif).
7. **Demander la nomination de Hauts commissaires à l'Outre-mer** (versus CIAT) pour arbitrer les conflits sur les interprétations législatives et réglementaires afin de permettre le développement économique durable de ces territoires.
8. Demander également une formation spécifique des fonctionnaires de l'administration française aux particularités des DROM.



9. **Encourager les démarches du PUCA pour faire émerger des projets innovants** et réalisables, ainsi que les **démarches concertées avec les scientifiques** (ateliers de terrain EUCC France).
10. **Améliorer la sensibilisation des scolaires et des populations** à la protection de la biodiversité ; au rôle de la mangrove ; respect des végétations adaptées à la prévention de l'érosion.
11. Pour l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI, **établir un audit préalable des gouvernances actuelles et des ouvrages à protéger avant le transfert des compétences**. De même, avant le transfert des agences des 50 pas géométriques, exiger un état des lieux.
12. **Concernant le fléau des sargasses, et au-delà de l'urgence à traiter, trouver impérativement des solutions pérennes pour leur ramassage en mer, leur stockage sur les côtes antillaises et guyanaises et leur éventuelle valorisation (méthanisation ?)**.